



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 58375

Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des vétérinaires inspecteurs de son ministère. En effet, lors de la discussion du budget pour 1992 du ministère de l'agriculture, les vétérinaires inspecteurs avaient fait part de leurs inquiétudes concernant les insuffisances d'effectif au regard des missions qui leur sont confiées et notamment en matière de surveillance des frontières. Les multiples actions des éleveurs, qui ont intercepté de nombreux camions de viandes et d'animaux importés, ont montré la véritable carence en effectifs des services vétérinaires aux postes de douane. Des moyens financiers ont été dégagés en 1991 pour améliorer la qualité des contrôles réalisés, notamment pour l'acquisition de matériel de laboratoire. Toutefois il reste beaucoup à faire, c'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les solutions qu'il compte mettre en œuvre pour assurer les missions de santé publique et de sécurité sanitaire des cheptels français, notamment pour les protéger des importations en provenance des pays tiers.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1989, le secteur vétérinaire constitue une priorité ministérielle et a été exonéré, à ce titre, des réductions d'effectifs qu'ont connues les autres secteurs des services extérieurs (- 5 p 100). De 1989 à 1991, au contraire, soixante créations nettes d'emplois lui ont été accordées (+ 2 p 100). Le maintien de cette priorité lors de l'élaboration de la loi de finances pour 1992 a de nouveau permis la création nette de dix-sept emplois supplémentaires de catégorie A, notamment pour le renforcement des missions de contrôle. Par ailleurs, pour les agents techniques de catégorie B, l'équivalent de treize emplois supplémentaires a aussi pu être obtenu, essentiellement pour des missions d'inspection en abattoirs. De plus, dans le cadre de l'exécution de ce budget, les mesures ont été prises en gestion afin d'exonérer le corps des vétérinaires inspecteurs de tout gel d'emplois. Ainsi, les services vétérinaires du ministère de l'agriculture et de la forêt pourront-ils être dotés de vingt-huit nouveaux vétérinaires inspecteurs, soit dix de plus que le nombre normalement prévu. Enfin, il est certain que pour les affectations et mutations concernant ce corps, il sera tout particulièrement tenu compte des besoins en personnel dans les postes frontières communautaires dont, il faut le rappeler, le nombre va être considérablement réduit par rapport à ceux actuellement ouverts. Toute assurance peut être donnée que, dans les limites autorisées par les contraintes budgétaires, un effort particulier a été et continue d'être consacré au renforcement des services vétérinaires, et notamment au bénéfice du corps des vétérinaires inspecteurs.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58375

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2390